

Fort de la Dame Blanche - Remplacement du pylône radio - Participation de la Ville - Convention avec EDF - GDF

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le 22 décembre 1995, le pylône radio installé au Fort de la Dame Blanche (forêt de Chailluz) supportant diverses antennes dont deux installées par la Ville est tombé suite à une rafale de vent ; de ce fait, il est devenu inutilisable.

L'installation d'un nouveau pylône a été envisagée entre le Ministère de l'Intérieur, France Télécom, la Gendarmerie, les Services de Secours et d'Incendie, le Service des Douanes, la Ville de Besançon. EDF-GDF assurerait la maîtrise d'oeuvre.

Le coût de cette opération est de 664 372 F HT, dont 630 222 F HT pour la construction du pylône et 34 150 F HT d'analyse de sol préalable, chaque cohabitant participant à ces frais selon le nombre d'aériens hébergés. La participation de la Ville ressort, pour ses deux antennes à 71 538,64 F TTC auxquels s'ajoute une dépense supplémentaire de 10 000 F, correspondant au coût de l'installation de ses 2 antennes sur le pylône.

Sur avis favorable de la Commission Patrimoine, le Conseil Municipal est invité à :

- donner son accord pour le versement de cette participation de 71 538,64 F et autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec EDF-GDF,

- décider que la dépense totale, soit 81 538,64 F sera financée de la façon suivante :

* 61 538,64 F seront imputés sur les crédits inscrits au BP 96, chapitre 90.022/ 2158.89042.30900,

* le solde, soit 20 000 F, sera financé sur cette imputation, après transfert d'un crédit d'égale somme du chapitre 92.022/60621. 30900.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Visa préfectoral du 1^{er} octobre 1996.